

LA MAISON DU COUSCOUS
SAS au capital de 2 000€
Siège social 7 Avenue Victor Hugo
34200 Sète
Rcs Montpellier 101 361 202

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt Six ,
le 30 Avril , à 9 heures

Les associés de la société LA MAISON DU COUSCOUS , SAS au capital de 2 000€, divisé en 200 actions de 10€ chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur OUTAGHBALT Rachid , propriétaire de -----200 actions

Total ----- 200 actions

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur OUTAGHBALT Rachid , Président démissionnaire

L'ordre du jour suivant est adopté :

CHANGEMENT DE PRESIDENT

- Démission du Président,
- Nomination d'un Président,
- Cession d'actions,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, approuve la démission de la présidence de Monsieur OUTAGHBALT Rachid à compter de ce jour.

En conséquence, elle lui donne quitus de sa gestion pour l'ensemble de ses fonctions pour toute la durée de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme à compter de ce jour à la fonction de Président Monsieur EL HAJMI Hamza demeurant Rue HONORIO DE LIMA N° 427 2° DT° PORTO 4200-322 pour une durée indéterminée.

Monsieur EL HAJMI Hamza déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la cession des 200 actions de Monsieur OUTAGHBALT Rachid à Monsieur EL HAJMI Abdelkader et Monsieur EL HAJMI Hamza.

Monsieur OUTAGHBALT Rachid cède à Monsieur EL HAJMI Abdelkader -100 actions
Monsieur OUTAGHBALT Rachid cède à Monsieur EL HAJMI Hamza -----100 actions

Soit au Total ----- 200 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de ces présentes afin de procéder aux formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Feuille de présence	actions	signatures
Monsieur OUTAGHBALT Rachid	200	